ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 4345

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les demandes de l'Union syndicale des retraités (USR) CGT de la Moselle concernant la gestion de la nouvelle allocation personnalisée d'autonomie. En effet, pour l'USR CGT de la Moselle, il semblerait opportun que celle-ci soit confiée à la sécurité sociale dans le cadre des prestations légales. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la demande de l'Union syndicale des retraités (USR) CGT de la Moselle concernant le financement de l'allocation personnalisée. La montée en charge de l'APA a été bien plus rapide que prévue. Les prévisions initiales du précédent gouvernement étaient basées sur 500 000 à 550 000 bénéficiaires en 2002-2003 pour un coût annuel de 2,5 milliards d'euros. Le chiffre de 800 000 bénéficiaires ne devait être atteint qu'en 2004-2005. En réalité, 670 000 bénéficiaires seront dénombrés fin 2002. Le chiffre de 800 000 bénéficiaires sera atteint dès l'année prochaine. Aussi, en 2003, le coût de l'APA devrait-il être supérieur de 1,21 milliard d'euros au plan initial. Confrontés à un besoin de financement important, le Gouvernement et les conseils généraux sont convenus, le 20 novembre dernier, de trouver une solution rapide sur la base des principes suivants : 1° maintien de la prestation, qui répond à un réel besoin ; 2° engagement de parvenir à une maîtrise de la dépense pour faire face à l'évolution des dépenses sociales et aux contraintes des finances publiques ; 3° le choix d'une gestion décentralisée reposant sur une approche personnalisée et globale des demandes. La mise en place d'un « cinquième risque » n'est pas, aujourd'hui, retenue.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4345
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3504
Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2201